

RAPPORT ANNUEL 2017 DE L'ASBL MABRU

1. Relevé des rémunérations et avantages de toute nature ainsi que frais de représentation :

Faisant suite aux ordonnances régionales qui régissent les rémunérations dans les structures publiques, les montants perçus par les membres des organes de gestion sont les suivants :

- Président et Vice-Président¹:
émoluments mensuels bruts : 2.184,36 €²
992 €³
300 €⁴ par présence aux réunions du Bureau Permanent, du Conseil d'Administration, de l'Assemblée Générale et par réunion préparatoire de ces séances
- Administrateur membre du Bureau Permanent et observateur :
émoluments mensuels bruts : 1.618,29 €²
jeton de présence : 120 €⁵ par présence au Bureau Permanent
75,58 €³ par présence au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale
80,20 €⁴ par présence au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale.
- Autre administrateur (non-membre du Bureau Permanent) et commissaire de la Ville de Bruxelles :
jeton de présence : 75,58 €^{2et3} pour les réunions auxquelles ils participent.
80,20 €⁴ pour les réunions auxquelles ils participent.

Aucun autre forfait ni avantage n'est accordé aux administrateurs quelle que soit leur qualité.

La composition du Conseil d'administration en 2017 est la suivante :

- Président :

Nom	Montant brut perçu en 2017	Nombre de réunions auxquelles il a assisté
M. Michel BARNSTIJN	22.843,24 €	13 / 15

- Vice-Président :

Nom	Montant brut perçu en 2017	Nombre de réunions auxquelles il a assisté
M. Bernard DHONDT	17.148,61 €	9 / 15

¹ A partir d'octobre 2017.

² Jusqu'en septembre 2017.

³ D'octobre à novembre 2017.

⁴ Depuis décembre 2017.

⁵ Depuis octobre 2017.

- Administrateurs membres du Bureau Permanent :

Nom	Montant brut perçu en 2017	Nombre de réunions auxquelles il/elle a assisté
M. Laurent DELVAUX	14.760,19 €	6 / 15
Mme Delphine HOUBA	14.880,19 €	11 / 15
M. Michel LEFEVER	14.880,19 €	13 / 15
Mme Fatima MOUSSAOUI ⁶	8.607,23 €	10 / 11
M. Lionel RIGOLET	14.960,39 €	12 / 15

- Observateur :

Nom	Montant brut perçu en 2017	Nombre de réunions auxquelles il a assisté
M. Patrick MATTELE	6200,87 €	15 / 15

- Autres administrateurs (non-membres du Bureau Permanent) :

Nom	Montant brut perçu en 2017	Nombre de réunions auxquelles il/elle a assisté
M. Florent BAUDEWYNS	306,94 €	4 / 4
M. Alain COURTOIS, Premier Echevin	0,00 €	2 / 4
M. Marc LAUWERS	226,74 €	3 / 4
Mme Marion LEMESRE	0,00 €	0 / 4
Mme Naima MAËTI	306,94 €	4 / 4
M. Mohammed MECHBAL ⁷	155,78 €	2 / 2
Mme Mounia MEJBAR ⁸	0,00 €	0 / 4
M. Charles UYTENDAELE	231,36 €	3 / 4
M. Bart VAN NIEUWENHOVE	151,16 €	2 / 4
M. Rudi WALDERS	151,16 €	2 / 4
M. Khalid ZIAN	0,00 €	2 / 4

- Commissaires de la Ville de Bruxelles (assistent au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale) :

Nom	Montant brut perçu en 2017	Nombre de réunions auxquelles il a assisté
M. Shafik BANDALI	0,00 €	0 / 4
M. Mohammed BOUKANTAR	151,16 €	2 / 4

En dehors de leurs émoluments ou jetons de présence, aucun administrateur, observateur ou commissaire de la Ville de Bruxelles ne reçoit un quelconque avantage en nature (ni téléphone, ni GSM, ni carte de carburant, ni véhicule, ni une quelconque indemnité forfaitaire) dans le cadre de sa mission.

Le président Michel Barnstijn a bénéficié d'un téléphone portable et d'un abonnement téléphonique. Aucun membre du Bureau Permanent et du Conseil d'Administration n'ont rentré de frais de représentation auprès de l'ASBL Mabru.

⁶ Depuis le 22 juin 2017, en remplacement de M. Hamza FASSI-FIHRI.

⁷ N'assiste qu'à l'Assemblée Générale.

⁸ Jusqu'au 12 décembre 2017.

2. Liste des voyages auxquels des mandataires ont participé :

Le président Michel Barnstijn s'est rendu à Rome du 17 au 19 mai 2017 pour participer aux Conférences organisées par l'Union Mondiale des Marchés de Gros (World Union of Wholesale Markets - WUWM), ainsi qu'à Paris au Marché international de Rungis le 11 avril 2017 et à Marseille au Min de Aix-Marseille-Provence, le 21 novembre 2017 pour des réunions de travail.

3. Inventaire des marchés publics conclus en 2017 :

En mars 2013, l'asbl Mabru avait reçu un avis de Monsieur Raf De Pessemier, consultant en marché public de la société RDP Consulting, sur la question suivante : « Est-ce que l'asbl Mabru est soumise à la législation sur les marchés publics ? ».

Cet avis, qui vous avait été transmis en 2014, a été relu et partagé par l'actuel directeur du service marchés publics de la tutelle bruxelloise, Monsieur Yves Cabuy.

Selon les conclusions de cet avis, l'asbl Mabru ne peut pas être considérée comme pouvoir adjudicateur au sens des dispositions de la législation des marchés publics.

4. Liste des mandataires publics siégeant au sein de Mabru ASBL :

Sont mandataires politiques et membres des organes de gestion de Mabru ASBL :

- Mme Mounia MEJBAR, administrateur, Conseillère communale.
- M. Michel BARNSTIJN, président, administrateur, Conseiller CPAS.
- Mme Marion LEMESRE, administrateur, Echevine.
- Mme Naima MAÂTI, administrateur, Conseillère communale.
- M. Mohammed BOUKANTAR, commissaire, Conseiller communal.
- M. Alain COURTOIS, administrateur, Premier Echevin.
- M. Khalid ZIAN, administrateur, Conseiller communal, puis Echevin.
- Mme Delphine HOUBA, administrateur, Conseillère CPAS.
- Mme Fatima MOUSSAOUI, administrateur, Conseillère communale.

Fait à Bruxelles, le 22 février 2018



M. BARNSTIJN
Président de l'asbl Mabru